



■ République Française  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Ville de Creil

■ Arrêté du Maire – SGA-AR-2026-n° 200  
Délégation de signature à Madame Anne-Laure DECLEMY  
Responsable Carrières et Payes  
Direction des Ressources Humaines

Envoyé en préfecture le 31/03/2026  
Reçu en préfecture le 31/03/2026  
Publié le 31/03/2026  
ID : 060-216001743-20260331-AR\_2026\_200-AI

## Le Maire de Creil

### ■ Visas :

- Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-19-3° et L2122-20,
- Vu la délibération n°01 du Conseil Municipal, en date du 28 mars 2026, constatant l'élection du Maire de la Ville de Creil,
- Vu la délibération n°04 du Conseil Municipal, en date du 28 mars 2026, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, et autorisant Monsieur le Maire à déléguer sa signature aux directeurs et responsables des services communaux,

### ■ Considérant :

Qu'il est nécessaire pour la bonne marche des services de procéder à une délégation de signature du Maire à Madame Anne-Laure DECLEMY, Responsable Carrières et Payes,

Que le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déléguer les fonctions qui lui ont été confiées par le Conseil municipal aux directeurs et responsables communaux,

Que Madame Anne-Laure DECLEMY remplit les conditions statutaires et occupe des fonctions lui permettant de bénéficier d'une délégation de signature,

Que Monsieur le Maire conserve toute sa compétence dans les domaines faisant l'objet de la présente délégation de signature,

### ■ Arrête :

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature permanente est donnée à Madame Anne-Laure DECLEMY, Responsable Carrières et Payes, de signer en mon nom les documents suivants énumérés :

#### Les documents relevant des Ressources Humaines - Carrières-Payes :

- Les courriers de demande d'informations ou d'explications auprès de l'URSSAF, IRCANTEC, ASSEDIC.
- Les courriers de demande de remise de majoration de retard auprès de l'URSSAF, de l'IRCANTEC et du GUSO.
- Déclarations GUSO.
- La demande de pension à la CNRACL.
- Les dossiers de rétablissement dans les droits relatifs au régime de la sécurité sociale.
- Les attestations CPAM et IRCANTEC.
- Les attestations de salaires pour la CPAM.
- Les attestations fiscales pour les agents.
- Les dossiers de demande de remboursement (titre de transport).
- Les courriers de réponse aux premières demandes relatives aux positions d'activités (temps partiel, disponibilité, congé parental...).
- Les courriers relatifs à l'heure accordée aux femmes enceintes.
- Les courriers de réponse aux demandes de congé paternité et les formulaires de remboursement.
- Les courriers informant de l'octroi de prestations d'actions sociales.
- Les attestations Pôle Emploi.
- Les attestations employeur destinées à divers organismes (conseil départemental, conseil régional...).

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : La présente délégation de signature prendra effet dès la notification à l'intéressée et la publication du présent arrêté sur le site internet de la Ville. Cette délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Maire élu le 28 mars 2026.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis à Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis, et publié sur le site internet de la Ville.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date à laquelle il est certifié exécutoire, d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours ci [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 31/03/2026  
Reçu en préfecture le 31/03/2026  
Publié le 31/03/2026  
ID : 060-216001743-20260331-AR\_2026\_200-AI

Notifié le : 31.03.2026  
Signature de l'agent,  
Anne-Laure DECLEMY



Fait à Creil, le 28 mars 2026

Omar YAQOUB



Maire de Creil

Date de notification : 31/03/2026

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 31/03/2026

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 31/03/2026